

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 25 janvier 2017 à 9 h 30
« Projections démographiques »

Document n° 10

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**La durée de retraite avec ou sans incapacité des générations successives :
estimations issues des nouvelles projections démographiques INSEE**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

La durée de retraite avec ou sans incapacité des générations successives : estimations issues des nouvelles projections démographiques INSEE

Ce document estime la durée espérée de retraite des générations successives en tenant compte des espérances de vie par génération calculées dans le **document n° 7** d'après les nouvelles projections démographiques INSEE et de l'âge moyen de la retraite tel qu'il est projeté par le COR dans son dernier rapport annuel de 2016 (partie 1 du document). Il s'agit d'une actualisation, avec les nouvelles projections démographiques, de la figure 2.24 du rapport annuel du COR de juin 2016.

Cette durée de retraite est ensuite répartie entre une durée de retraite sans incapacité, avec incapacité modérée et avec incapacité sévère, d'après les données sur le taux d'incapacité à chaque âge présenté dans le **document n° 8** (partie 2). Il s'agit d'une actualisation, avec les nouvelles projections démographiques, d'un graphique présenté dans le 13^e rapport thématique du COR de décembre 2015¹.

1. La durée de retraite des générations successives

La durée moyenne de retraite par génération se déduit par différence entre l'espérance de vie de chaque génération, issue des projections démographiques de l'INSEE (voir **document n° 7**), et son âge moyen de départ à la retraite, calculé dans le cadre des projections du COR (on reprend ici les projections publiées dans le rapport annuel du COR de juin 2016). Comme on s'intéresse ici aux assurés qui vivent jusqu'à l'âge de la retraite, on tient compte de l'espérance de vie à 60 ans (et non à la naissance) et on calcule l'âge du décès pour chaque génération selon la formule : *60 + l'espérance de vie à 60 ans de la génération*.

1.1. L'âge de départ à la retraite

Rappelons les évolutions au fil des générations des âges moyens de départ à la retraite, présentées dans le rapport annuel de juin 2016. On peut distinguer quatre périodes.

Parmi les retraités nés au début des années 1930, cet âge moyen se situait entre 60 ans et demi et 61 ans, avec des écarts entre les hommes (60 ans environ) et les femmes (61 ans et demi). Il est resté stable jusqu'aux générations nées au milieu des années 1940, sous l'effet de deux évolutions contraires : une diminution régulière pour les femmes, liée à l'amélioration progressive de leurs carrières et à la hausse de la durée validée en résultant, et une augmentation concomitante pour les hommes à partir de la génération 1934, en lien notamment avec l'allongement de la durée requise pour le taux plein.

L'âge moyen de départ a ensuite diminué d'environ 6 mois pour les femmes comme pour les hommes, entre les générations 1945 et 1950, avec la mise en place des retraites anticipées pour carrière longue en 2004.

Il augmenterait à nouveau, et rapidement, à partir de la génération 1951, sous l'effet notamment du relèvement de deux ans des âges légaux (réforme des retraites de 2010). Le départ à la retraite passerait de 60 ans et 8 mois en moyenne parmi les personnes nées en 1950

¹ Voir page 161 du 13^e rapport, dans le chapitre III.1 « Etat de santé et dépendance ».

à 62 ans en moyenne parmi celles nées en 1955. Cette hausse se poursuivrait au-delà de la génération 1955 et jusqu'aux générations nées au milieu des années 1970, à un rythme toutefois ralenti, sous les effets conjugués de la hausse programmée de la durée requise pour le taux plein jusqu'à la génération 1973 et de l'allongement progressif de la durée des études jusqu'aux générations nées dans les années 1970.

Ces deux facteurs ne joueraient plus pour les générations plus jeunes et l'âge moyen de départ à la retraite se stabiliserait légèrement au-dessus de 64 ans à partir des générations nées dans la fin des années 1970. Rappelons que ces projections sont réalisées hors effets du compte pénibilité, faute d'un recul temporel suffisant au moment de l'élaboration des projections pour quantifier ces effets.

1.2. La durée moyenne de retraite

Selon le scénario central des anciennes projections INSEE 2007-2060, la durée de retraite augmenterait régulièrement d'environ trois années entre les générations 1930 et 1950. La durée de retraite moyenne par génération diminuerait ensuite d'environ un an entre les générations 1950 et 1955, du fait du relèvement de deux ans des âges légaux. La durée de retraite serait ensuite stable entre les générations 1955 et 1975, puis elle augmenterait à nouveau parmi les générations les plus jeunes, sous l'effet des gains d'espérance de vie supposés en projection et dans le contexte où la durée d'assurance requise pour le taux plein serait stabilisée à 43 ans conformément à la législation actuelle.

Entre les anciennes et les nouvelles projections démographiques, l'espérance de vie a été révisée à la baisse pour les générations nées autour de 1955, alors qu'elle a été révisée à la hausse pour les générations nées autour de 1940 ou après 1965, l'allongement de l'espérance de vie étant plus rapide à partir de la génération 1955. Ces révisions ont pour conséquence que, selon le scénario central des nouvelles projections INSEE 2013-2070, la durée espérée de retraite de la génération 1955 apparaît maintenant comparable à celle de la génération 1940 (elle apparaissait auparavant supérieure), et que la durée de retraite progresserait entre la génération 1955 et 1975 (elle apparaissait auparavant stable). Comme dans les projections précédentes, la durée de retraite progresserait entre les générations 1930 et 1950, puis après la génération 1975.

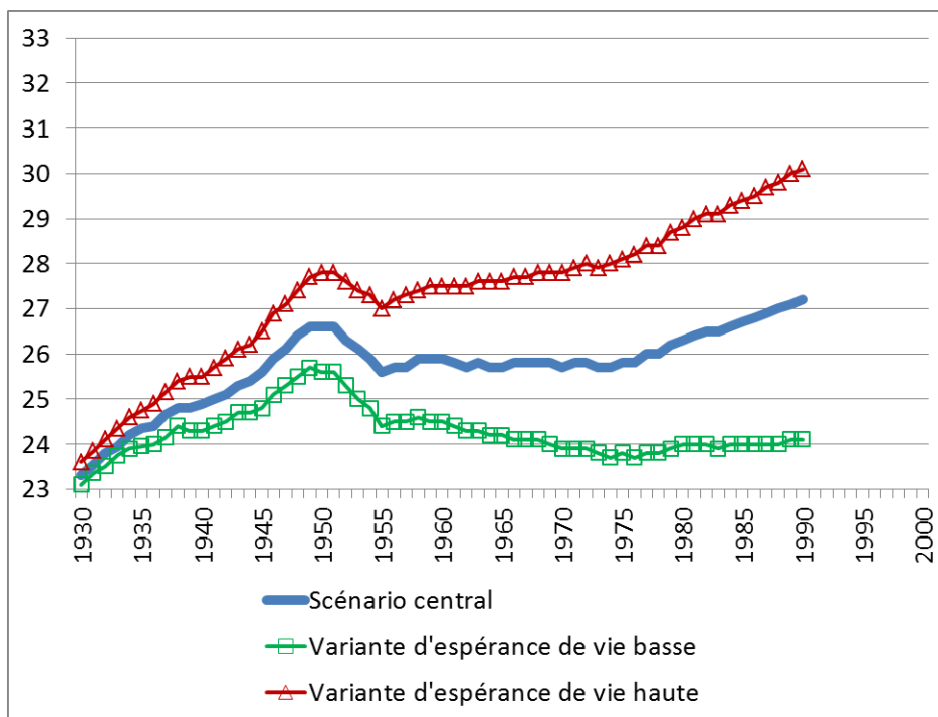
L'évolution de la durée de retraite au fil des générations dépend cependant des évolutions futures de la mortalité, y compris pour des générations qui sont déjà parties à la retraite. Si l'incertitude est faible pour les générations les plus anciennes déjà âgées, elle s'accroît au fil des générations, devenant importante pour les générations les plus jeunes : pour la génération 1960, l'espérance de vie à 60 ans projetée et par conséquent la durée de retraite projetée varieraient dans une fourchette de 3 ans entre les deux variantes de mortalité haute et basse considérées, cette fourchette étant de 6 ans pour la génération 1990.

Cette incertitude peut modifier le diagnostic relatif à l'équité entre les générations au regard de la durée de retraite : dans les nouvelles projections (comme dans les précédentes), les hypothèses basse et haute d'espérance de vie décrivent des chroniques très différentes de durée de retraite au fil des générations. Selon le scénario d'espérance de vie basse, la durée de retraite serait plus élevée pour la génération 1950 que pour toutes les autres générations nées entre 1930 et 1990, elle ne reviendrait un niveau de la génération 1950 que pour la génération 2000. Selon le scénario d'espérance de vie haute, la durée de retraite augmenterait

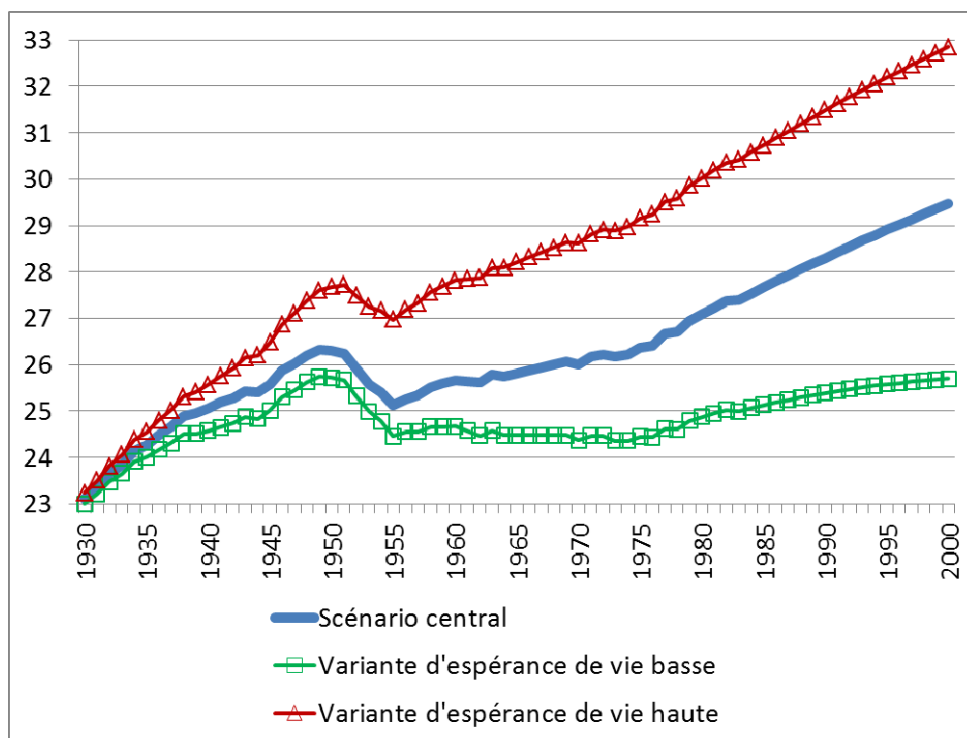
constamment au fil des générations (près d'un an gagné par décennie), avec toutefois une baisse ponctuelle entre les générations 1950 et 1955.

Durée de retraite des générations 1930 à 2000 (ensemble femmes et hommes confondus)

Anciennes projections INSEE 2007-2006



Nouvelles projections INSEE 2013-2070



Source : calculs SG-COR

2. La durée de retraite avec ou sans incapacité des générations successives

La durée de retraite par génération calculée précédemment peut être répartie entre une durée de retraite sans incapacité, avec incapacité modérée et avec incapacité sévère, d'après les données sur le taux d'incapacité à chaque âge.

Pour effectuer ce calcul, il faudrait disposer de projections d'évolution de la prévalence des incapacités. Or de telles projections n'existent pas pour la France. A défaut, on retient ici un scénario de stabilité de la prévalence des incapacités : le taux d'incapacité à chaque âge est supposé se maintenir pour chaque génération au niveau moyen observé entre 2008 et 2014. Ce scénario est cohérent avec la relative stabilité constatée entre 2008 et 2014 dans le **document n° 8**.

Ce scénario de stabilité de la prévalence des incapacités à chaque âge correspond à un scénario d'expansion modérée des incapacités. Dans ce scénario, les gains d'espérance de vie au fil des générations se répartissent entre des gains d'espérance de vie sans incapacité et des gains d'espérance de vie avec incapacité². Ainsi l'espérance de vie sans incapacité augmente. Cependant, les gains d'espérance de vie sans incapacité sont proportionnellement moins importants que les gains d'espérance de vie ; autrement dit, la part du nombre d'années sans incapacité dans l'espérance de vie diminue, tandis que la part du nombre d'années avec incapacité augmente. En effet, au fur et à mesure que l'on vit plus longtemps, on passe une fraction de plus en plus importante de sa vie à des âges élevés où le taux d'incapacité demeure important.

Si l'on se réfère aux différents scénarios d'expansion et de compression de la morbidité proposés pour décrire les évolutions des incapacités (voir **document n° 9**), ce scénario peut être considéré comme un scénario d'expansion des incapacités dans la mesure où la part du nombre d'années avec incapacité dans l'espérance de vie augmente. Il apparaît ainsi plutôt pessimiste. Une alternative plus optimiste serait d'envisager un scénario de compression des incapacités, où les gains d'espérance de vie seraient essentiellement des gains d'espérance de vie sans incapacité. Pour autant, le scénario de stabilité de la prévalence des incapacités, où l'espérance de vie sans incapacité augmente dans l'absolu, est moins pessimiste que d'autres scénarios d'expansion des incapacités où tous les gains d'espérance de vie sont des gains d'espérance de vie avec incapacités, de sorte que l'espérance de vie sans incapacité stagne voire diminue³.

Selon le scénario de stabilité de la prévalence, il y aurait un allongement de la durée moyenne de retraite avec incapacité sévère ou modérée entre les générations 1950 et 1990, sous l'effet du décalage en parallèle de l'âge moyen de départ à la retraite et de l'âge du décès ; en effet, les plus jeunes générations passeraient à peu près autant de temps à la retraite que la génération 1950, mais à des âges plus élevés pour lesquels les prévalences des incapacités sont accrues. La durée de retraite sans incapacité, quant à elle, baisserait légèrement entre les générations 1950 et 1970 avant de remonter légèrement entre les générations 1970 et 1990.

² Par exemple, si l'on fait l'hypothèse que le taux d'incapacité des personnes de 85 ans et plus se maintient constamment à 75 %, chaque année de vie gagnée après 85 ans se répartit entre neuf mois de vie avec incapacité et trois mois de vie sans incapacité.

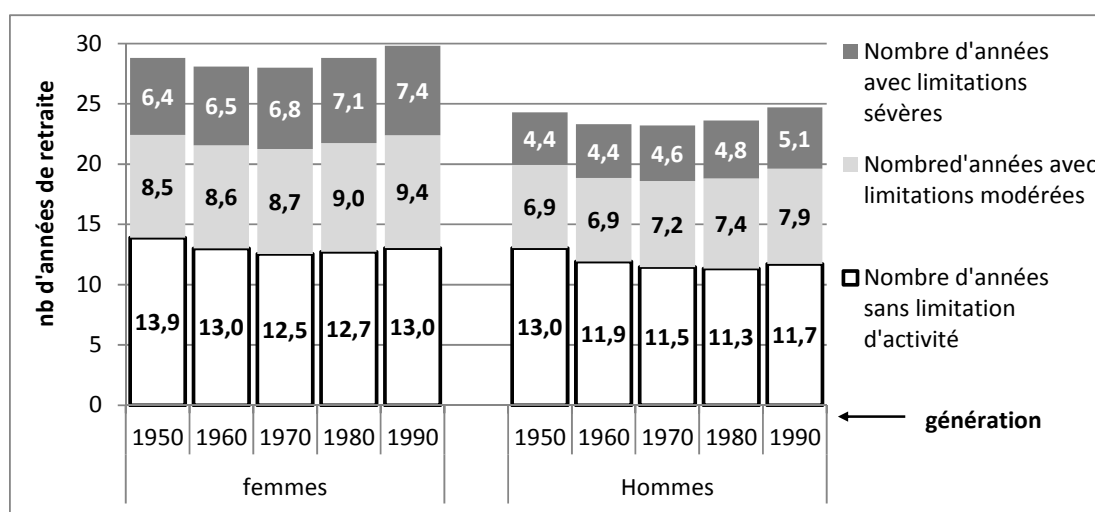
³ La France semblait s'orienter vers ce type de scénario dans les années 2000, l'espérance de vie sans incapacité à 50 ans des femmes baissant selon certains indicateurs (voir **document n° 9**), mais les tendances récentes depuis 2008 semblent plus favorables (voir **document n° 1**).

Les femmes passeraient quatre à cinq ans de plus à la retraite que les hommes de la même génération, mais l'écart serait réduit voire inversé en matière de durée de retraite sans incapacité.

Ces résultats apparaissaient déjà dans le graphique présenté dans le 13^e rapport thématique du COR rappelé ici, qui était calculé d'après les anciennes projections démographiques et les taux d'incapacités observés pour la France en 2013 dans l'enquête SRCV.

**Nombre d'années de retraite sans et avec incapacité
sous l'hypothèse de stabilité de la prévalence des incapacités à partir de l'année 2013**

Anciennes projections INSEE 2007-2060



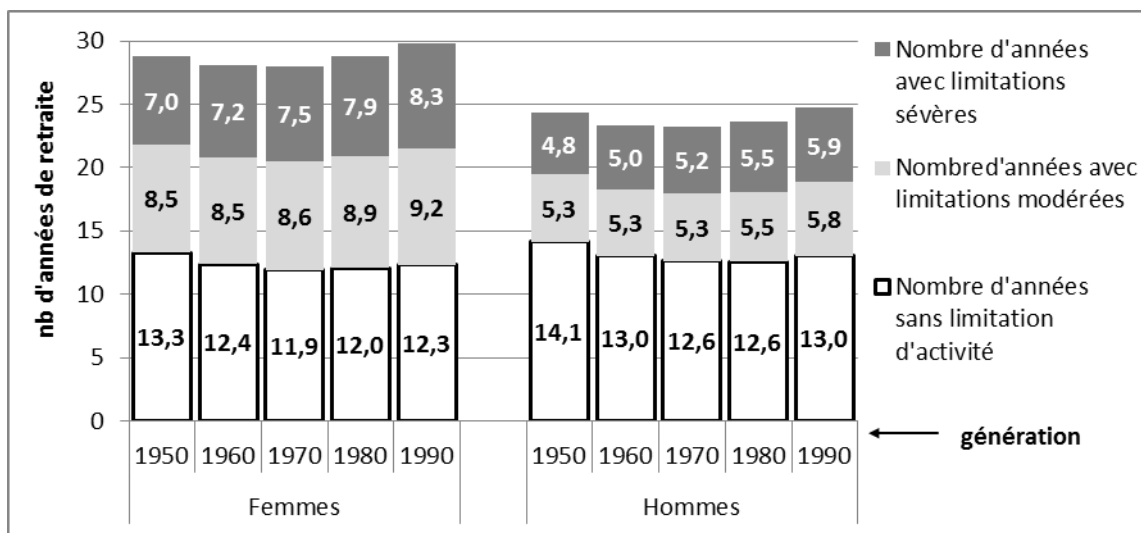
Source : calculs SG-COR (graphique extrait du 13^e rapport du COR, page 161).

On retrouve dans le graphique suivant des résultats légèrement différents en niveau mais analogues en évolution, lorsque l'on reprend le même calcul sur la base des taux d'incapacité observés dans la même source en moyenne de 2008 à 2014 plutôt que sur la seule année 2013. En effet, compte tenu des évolutions assez bruitées, il vaut mieux se référer à plusieurs années.

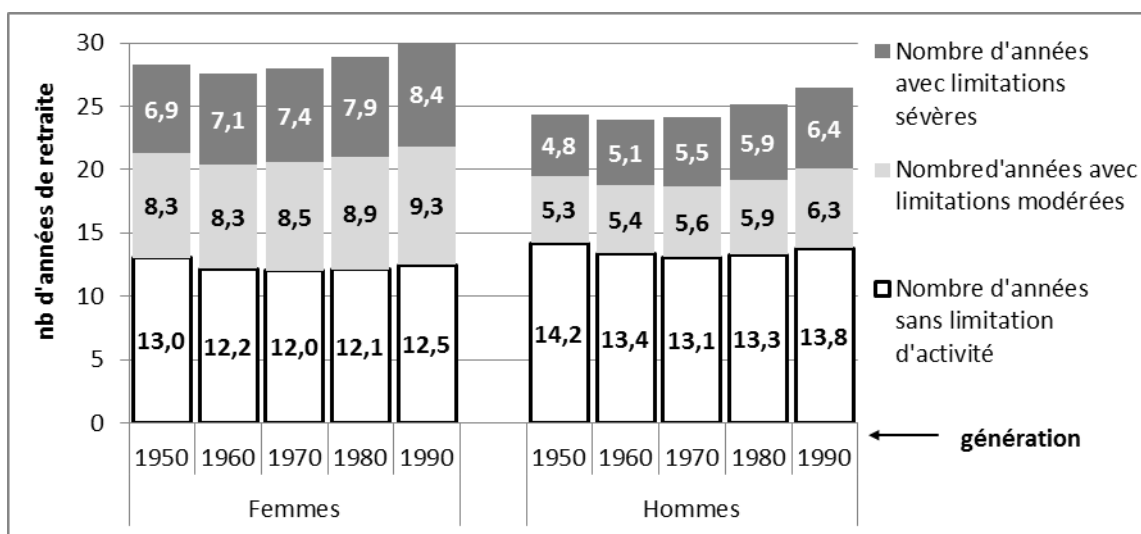
En passant des anciennes aux nouvelles projections démographiques, on retrouve à peu près les mêmes évolutions, avec une progression plus rapide de la durée de retraite totale entre les générations 1950 et 1990, notamment chez les hommes : augmentation de la durée de retraite avec incapacité entre les générations 1950 et 1990, légère diminution puis légère augmentation de la durée de retraite sans incapacité, avec un minimum vers la génération 1970.

**Durée de retraite avec ou sans incapacité des générations 1950 à 1990
sous l'hypothèse de stabilité de la prévalence des incapacités
à partir des années 2008-2014**

Anciennes projections INSEE 2007-2060



Nouvelles projections INSEE 2013-2070



Source : calculs SG-COR